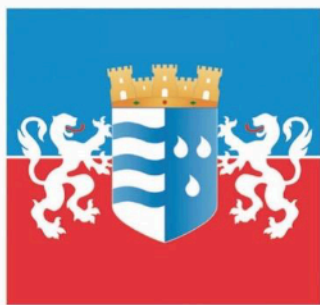


Rapport d'orientations budgétaires 2025

Conseil du 16 janvier 2025



Ville de
MIONS

Le débat d'orientation budgétaires

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, (...) un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de ce débat par une délibération spécifique.

Selon l'instruction budgétaire et comptable M57, le DOB précède obligatoirement le vote du budget dans un délai maximum de 10 semaines. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Les orientations présentées s'appuient sur des éléments de contexte national et spécifiques aux Collectivités territoriales, ainsi que les choix stratégiques de la commune.

Le rapport abordera les éléments suivants :

1. Eléments de contexte
2. Les orientations budgétaires stratégiques 2025
 - 2.1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des recettes contraintes par l'incertitude budgétaire nationale
 - 2.2. Un budget au service des miolands
 - 2.3. Une dette maîtrisée pour préserver l'avenir

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte 2025 au niveau international peut porter certaines inquiétudes, que ce soit au niveau financier que politique. Les tensions n'ont jamais été aussi élevées, la guerre sur le territoire européen n'en finit pas, le Moyen Orient n'avait pas été aussi instable depuis de très nombreuses années (Syrie, Liban...). Certes, l'inflation diminue mais et cela permet aux banques centrales de desserrer l'étau des crédits en abaissant les taux directeurs.

Cette année, en plus du contexte international incertain, le contexte national laisse une certaine inquiétude. L'endettement du pays atteint des sommes inédites, le déficit public est annoncé à plus de 5 % cette année après plus de 6 % en 2024. Pour l'instant le pays avance à vue sans avoir pu voter un budget pour l'État et sans réelle réforme structurelle qui permettrait de retrouver des niveaux d'endettement acceptables. Les taux d'emprunt de l'État n'ont jamais été aussi élevés sur le marché des obligations depuis 2011 ce qui laisse augurer des moments difficiles dans un avenir proche.

Cette instabilité politique crée un contexte inédit où les collectivités territoriales doivent voter un budget sans disposer de toutes les informations budgétaires qui seront décidées par l'État.

Malgré cela, les collectivités territoriales continuent de jouer leur rôle en garantissant le vivre ensemble et en répondant toujours présentes pour la population. Elles se doivent de ne pas tomber dans une posture attentiste qui risquerait de porter préjudice aux projets et aux services publics proposés à la population.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES STRATEGIQUES 2025

2.1 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des recettes contraintes par l'incertitude budgétaire nationale

a) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général – chap 011

Après une hausse subie sur les deux derniers exercices due à l'inflation, le chapitre des charges générales se stabilise pour se situer aux alentours des 3 470 000€. Ce chapitre atteint un palier de dépenses pour répondre aux besoins de la population (écoles, cantine, équipements sportifs, petite enfance, espaces verts ...).

Au sujet de l'alimentaire, et alors que les marchés ont été relancés pour augmenter la part des produits locaux et de qualité pour nos cantines, le volume de dépenses restera stable grâce à l'optimisation des prix des marchés.

Concernant les fluides, et après une brusque montée des prix en 2024, le cout du kwatt devrait redescendre pour retrouver un niveau légèrement supérieur à 2023. Les efforts de consommation et la mise en route pleine et entière des panneaux photovoltaïques de l'espace mangetemps devraient permettre une diminution de consommation d'électricité.

Enfin, la location des locaux médicaux de la résidence intergénérationnelle depuis le mois de décembre 2024, s'ils permettent une réponse pérenne à la question de pénurie de médecins pour les miolands, cette location représente une charge estimée à 70 000€ pour l'année 2025 (loyers + charges fluides).

Les charges de personnel – chap 012

Le budget 2025 augure d'une projection des charges de personnel à 10 800 000€, soit une hausse de 2,94%, qui reste une cible ambitieuse compte tenu du GVT, des mesures de l'Etat annoncées et de la diminution des vacances de postes constatée en 2024.

En effet, on constate une incertitude sur les projections du fait d'une loi des finances non adoptée et des réformes statutaires pourtant envisagées mais non abouties, avec notamment des inconnues sur les taux d'ursaff et de cotisations retraite CRNACL. Ce dernier point, s'il est intégré à la loi de finances comme prévu initialement devrait à lui seul représenter 1.5 à 2% d'augmentation de la masse salariale.

La création de postes de police municipale en 2024, sera compensée en 2025 et années suivantes, par un versement de la part des 4 communes de la mutualisation, à hauteur de 150 000€ bien au-delà du cout des 2 policiers municipaux recrutés en 2024 (+ 90 000€).

Les mesures en faveur du pouvoir d'achat sont importantes pour les agents. La commune y participe à la hauteur de ses capacités quand elle le peut et quand cela n'est pas obligatoire (ex : bonus attractivité pour le personnel de la petite enfance, prime pouvoir d'achat,...). Cependant il est important de rappeler le poids financier des mesures de l'Etat décidées unilatéralement, sans compensations financières.

La ville fait le choix de continuer à proposer des services publics internalisés sans passer par des délégations de service public. Ces délégations permettraient de diminuer artificiellement le chapitre 012 en augmentant mécaniquement le chapitre 011 mais la ville perdrait en qualité dans les services proposés aux miolandes et miolands. Il s'agit d'un choix politique porté par l'équipe municipale et qu'elle continuera à porter.

Autres charges de gestion courantes - chap 65

Ce chapitre ne voit pas d'évolutions majeures et devrait se stabiliser à 930 000€. Outre les indemnités des élus qui n'évoluent pas, il comporte notamment les subventions aux associations et au CCAS qui devraient s'élever à 730 à 740 000€, dont 500 000€ pour le CCAS.

Atténuation de produits - chap 013

Le chapitre 013 regroupe la pénalité SRU et le FPIC - fond de Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il est rappelé qu'au titre des dotations, la commune de Mions devrait percevoir 90 000€ de dotation forfaitaire, alors que dans le même temps, le montant du FPIC devrait s'élever à 180 000€. Cette estimation pourrait toutefois être revue en cours d'année, en conséquence du vote d'une nouvelle loi de finances.

Concernant la pénalité SRU, le contentieux est toujours en cours avec la préfecture pour une annulation de la majoration, et une révision de la pénalité 2024.

Concernant l'année 2025, la cession de la parcelle communale rue du 23 aout 1944 en 2023, a été réalisée avec une moins-value par rapport à l'avis des domaines. Cette moins-value, couplée à une participation financière aux logements sociaux en 2023, permet une diminution de la pénalité de 170 000€ en 2025 par rapport à 2024. Elle devrait s'élever à 340 000€.

Charges de la dette – Chap 66

Avec un recours maîtrisé à l'emprunt depuis 2014, et aucun prêt tiré en 2024, la charge des intérêts de la dette est en constante diminution. Les intérêts devraient s'élever à 135 000€ pour l'année 2025, sous réserve d'intérêts nouveaux dus à un éventuel prêt en 2025.

Dotations aux provisions et charges exceptionnelles (chap 67 et 68)

Toujours lié à un appel à la garantie des prêts contractés par la clinique mutualiste de l'est lyonnais qui a fait faillite, la commune provisionnera 30 000€. Les négociations sont toujours en cours avec les parties prenantes.

Une enveloppe de 15 000€ devrait être provisionnées au titre du chapitre 67 pour d'éventuelles charges non prévues.

La dotation aux amortissements

Le chapitre 040 s'élèvera aux alentours de 970 000€ au titre de la dotation aux amortissements, venant financer la section d'investissement.

b) Les recettes de fonctionnement

Compte tenu du contexte national, la commune fait le choix engagé d'une stabilité des taux de la fiscalité et des produits des services afin de protéger le pouvoir d'achat des miolands.

Produits des services - chap 70

Le produit des services issu de la restauration scolaire, des crèches, du centre de loisirs et des concessions de cimetière notamment, sera inscrit quasiment à l'identique, puisque dans une volonté de préserver le pouvoir d'achat des miolands, les tarifs des services ne subiront aucune augmentation.

Ce chapitre comporte également le versement par la Métropole, de la valorisation de l'utilisation des locaux sportifs par le collège, soit une recette de 130 000€.

Enfin, ce chapitre comportera la refacturation des prestations Police municipale dans le cadre de la mutualisation à hauteur de 150 000€, soit 100 000€ de plus que l'année 2024.

Le montant global du chapitre devrait s'élever à 1 630 000€.

Produits des taxes directes - Chap 73111

0% d'augmentation de la taxe foncière.

La commune fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes foncières bâties et non bâties pour l'année 2025.

Les recettes fiscales devraient s'élever à 10 100 000€, soit une hausse de 1,67%. Cependant cette projection est portée dans une incertitude liée à la loi de finances, notamment sur la question de la révision des bases, ou encore, du coefficient correcteur versé par l'Etat, venant compenser la perte de la taxe d'habitation.

Impôts et taxes – chap 73

Les reversements de la Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) resteront identiques aux autres années, soit 3 300 000€.

Si le volume financier de la taxe d'électricité, de publicité et pylône devrait être en faible hausse pour 2025, soit 630 000€, une projection positive est faite pour les droits de mutation. En effet, après trois années de baisse continue, on constate un sursaut sur la fin d'année 2024, qui permet d'augurer, en 2025, une recette comparable à 2023, soit 565 000€, bien loin des 980 000€ constatés en 2021, et qui représente une perte financière pour la commune de plus de 400 000€.

Dotations – Chap 74

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, continue de diminuer, pour ne représenter plus que 90 000€, et sous réserve de décisions de l'Etat plus contraignantes pour les collectivités dans la cadre d'une prochaine loi de finances.

Il est important de rappeler que la perte cumulée des dotations de l'Etat, représente, depuis 10ans, près de 10 000 000€, alors que dans le même temps, l'Etat continue de se désengager sur ses politiques publiques laissant les collectivités prendre le relai, ou encore en prenant des décisions ayant un impact direct sur les finances des communes (augmentation du point d'indice, suppression de la taxe d'habitation ...).

Les participations seront renforcées cette année, grâce à une meilleure compensation de la CAF liée à la participation à la hausse des salaires de la petite enfance par la commune, soit une recette estimée à 1000 000€ au global.

Enfin, outre le FCTVA de fonctionnement (7 000€), le chapitre 74, sera complété des compensations fiscales reversées par l'Etat, pour un montant proche de 270 000€, en attente des états fiscaux 1259.

Atténuations de charges – chap 013

Grâce à un travail appuyé des services de suivi des dossiers, un volume financier de 280 000€, conforme au projeté 2024, est espéré au titre du remboursement des indemnités journalières des contractuels par les assurances.

Autres produits de gestion courante – chap 75

La commune pourra valoriser des loyers, notamment ceux liés à la maison de soin (sans néanmoins compenser le cout pour la ville), pour un montant estimé de 100 000€.

Produits de cession d'immobilisation

La commune projette, pour l'année 2025, la cession de terrains communaux à hauteur de 1 150 000€, qui permettra de financer pour partie, les investissements de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 15 900 000 €, auxquels il convient de rajouter 970 000€ d'opérations d'ordres pour la dotation aux amortissements.

Au titre des recettes, le montant devrait s'élever à 17 972 000€.

L'autofinancement devrait s'élever ainsi à 2 072 000€, hors cessions d'immobilisation.

2.2. Un budget au service de tous les miolands

L'année 2025 sera marquée par la poursuite des APCP en cours et la création de nouveaux projets au service de tous les miolands, avec un recours maîtrisé de l'emprunt, la valorisation d'une cession d'immobilisation et l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

a) les dépenses d'investissement

Les investissements 2025 devraient s'élever entre 4 et 4,3 millions, hors dette.

- Un budget pour tous et des projets structurants : 4 000 000€
 - *La poursuite des APCP en cours :*
 - GS J. Curie et réhabilitation thermique
 - La fin de la végétalisation des cours d'écoles avec le GS pasteur
 - La poursuite du programme de vidéo protection
 - Le solde de certaines opérations (complexe sportif, ombrières)
 - *La création d'une nouvelle APCP*
 - La création d'un complexe tennistique
 - *Des projets structurants et marquants :*
 - Création de la maison des jeunes
 - Création de parcs
 - Développement de parkings, allées enrobées cimetière
 - Lancement des études pour l'agrandissement du centre aéré
 - Création de la maison des aidants
 - Modernisation des pôles culturels
 - *Accompagnement des agriculteurs miolands*
 - Par le versement de subventions d'équipements
 - *Le lancement d'études structurantes*
 - Étude d'une aire de co-voiturage
 - Étude pour la création d'une voie douce pour centre de loisir
- Une enveloppe acquisition terrains en fonction des opportunités foncières

b) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement seront de l'ordre de 1,9 Millions d'euros. Elles proviendront des subventions, du FCTVA, de la taxe d'aménagement et d'un emprunt d'équilibre. Elles seront complétées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et de la cession d'un terrain.

Les subventions d'investissement – chap 13

Dans la continuité du travail approfondi des recherches de financement de l'ensemble des projets portés par la commune, il convient de prévoir à ce stade, un montant de 375 000€ dans le cadre de la rénovation thermique du GS Joliot (DSIL et Métropole), de la vidéo protection et de la

maison de soin avec la Région Auvergne Rhône Alpes. D'autres dossiers sont en cours d'instruction, notamment pour l'aire de jeux intergénérationnelle, ou encore le projet tennistique.

Des demandes spécifiques seront déposées pour la maison des jeunes, la maison des aidants, ou encore la végétalisation de la cour d'école Pasteur.

Comme précédemment évoqué, la commune est engagée dans une politique volontariste de mobilisation des subventions pour le financement de ces projets d'équipements.

A titre d'exemple, et pour rappel, le complexe sportif mangetemps aura bénéficié au global de 1 400 000€ de financements dont 1 000 000 € de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes, soit 26 % du coût H.T. du projet.

Il en est de même pour la végétalisation des cours d'écoles, avec un financement global à ce jour de 336 500€, soit 50 % du coût du programme.

Enfin la vidéo protection, le CSU et les équipements police municipale profitent d'un financement systématique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour près de 300 000€ depuis 2020, pour un coût de 580 000€ H.T., soit 50 % de la dépense. Le FIPD vient ponctuellement en complément de financement.

Le FCTVA et la taxe d'aménagement – chap 10

Le fonds de compensation à la TVA est basé sur les dépenses d'équipement en N-1, soit 2024.

La consolidation des dépenses 2024 étant en cours, il est projeté à ce stade, une recette probable de 450 à 500 000€.

La taxe d'aménagement devrait s'élever à 20 000€.

L'emprunt

Un emprunt d'équilibre, d'1 000 000€ environ, sera voté et mobilisé en fonction des besoins réels en fin d'année.

2.3. Une dette maîtrisée pour préserver l'avenir

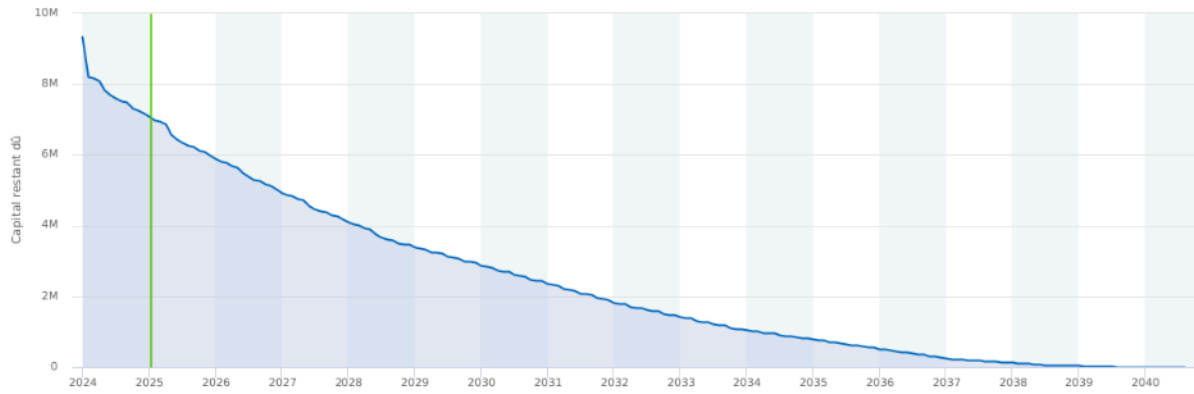
Le capital restant dû au 1er janvier 2025 de 7 125 000€.

Dans l'hypothèse d'un prêt d'équilibre de l'ordre d'1 million d'euros en 2025, la dette pourrait s'élever à 6 940 000€ au 31 décembre 2025.

Avec une charge des intérêts qui ne fait que décroître, la commune dispose d'une capacité à investir dans les années à venir par la dette en partie.

Le ratio de désendettement sera de 3,52 années au 31 décembre 2025.

Profil d'extinction de la dette sans emprunts nouveau



Capital restant dû au 31/12 et annuités de la dette

